



COMMUNIQUE DE PRESSE – 6/11/2025

Ce jeudi 6 novembre, le Collectif *Préserveons la Cité Bergère* regrette l'impasse du dialogue avec les propriétaires lors de la rencontre à la mairie et appelle une fois de plus M. Delafosse à respecter ses engagements.

A notre demande, une rencontre s'est tenue dans les locaux de la mairie ce 6 novembre 2025. Le but était de confronter les différentes parties autour de l'enjeu de préservation de la Cité Bergère, [dernière terre agricole du centre-ville de Montpellier](#). Se sont réunis une délégation du collectif, les propriétaires, Laurent Nison et des représentants du cabinet du maire et président de la métropole de Montpellier.

Une volonté de dialogue

Notre objectif affiché : proposer des solutions alternatives, en accord avec les propriétaires et la mairie, pour faire perdurer cette parcelle d'agriculture urbaine. Notre travail préliminaire nous permet aujourd'hui de présenter plusieurs scénarii de poursuite de l'activité agricole, économiquement viables si la parcelle concernée est préservée dans son intégralité :

- 1) Une exploitation maraîchère productive
- 2) Des jardins familiaux
- 3) Des carrés maraîchers
- 4) Une ferme urbaine participative

Nous le répétons : notre ambition est d'aider le quartier à conserver son patrimoine agricole, si essentiel aux générations futures.



Dans ce cadre, nous souhaitons aboutir à une solution qui permette une juste compensation financière aux propriétaires actuels. Plusieurs solutions sont envisagées par le Collectif (seules ou en complémentarité) : rachat par la mairie, participation financière de citoyens dans le cadre d'une coopérative, subventions régionales ou européennes, mécénat d'entreprises ou de fondations.

Le rejet de toute proposition

Les propriétaires exploitants ne souhaitent pas d'autre alternative que le projet immobilier consistant en la construction de 69 logements. Même la solution de rachat au prix proposé par le promoteur (qu'ils ne veulent pas dévoiler) pour la préservation de la totalité de la parcelle ne les satisfait pas. Pour rappel, si leurs négociations durent depuis 3 ans, les habitants du quartier n'y ont jamais été associés. Pire, les propriétaires certifiaient encore en juillet qu'il n'y aurait jamais de construction sur ce terrain.

De son côté, la mairie ne peut qu'envisager un projet pédagogique et social sur les 30 % de la parcelle disponible au maraîchage (proposition également rejetée par les propriétaires). Dans ce contexte, elle semble de nouveau faire aveu de faiblesse en déclarant son intervention impossible, sans même connaître le prix de vente. Pourtant, les élus ont les clés en main pour agir aujourd'hui, comme ils s'y sont engagés et comme ils ont su le faire en rachetant une parcelle du Clos Lauzier en 2021 pour la somme de 1 750 000 € nets vendeur, pour une parcelle de taille équivalente (voir Délibération n°V2021-243 du Conseil municipal).

Lors de ce rendez-vous, la mairie s'est toutefois engagée à réaliser une étude financière de la préemption.

Nous leur rappelons [leurs engagements de campagne en faveur de la préservation des terres d'agriculture urbaine](#).



Et après ?

Le Collectif Préserveons la Cité Bergère prend acte et déplore le positionnement des propriétaires. Nous poursuivons la mobilisation citoyenne, qui prendra de nouvelles formes. Le collectif est ouvert à toute bonne volonté qui souhaiterait s'impliquer ou [contribuer financièrement](#).

La mobilisation se poursuit également sur le plan judiciaire par le biais des recours aux permis de construire qui ont été déposés.

NB : Les scénarii travaillés par Mélisande Noirot, ingénieure agronome, spécialisée en agriculture urbaine & production végétale durable sont à retrouver en annexe. Ils constituent une base de travail pour la construction d'un contre-projet collaboratif.

Collectif Préserveons la Cité Bergère

<http://preservonslacitebergere.fr/>

collectif@preservonslacitebergere.fr

06 49 95 78 91